



Avant programme du C.S.O. National

« LE GRAND JUMPING DU PRINTEMPS »

Lieu : Club 114 - La Soukra



Date : 18 et 19 Mai 2013

Dotation financière globale : 3.850 dinars



1. CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants:

- Règlement Général de la FEI, 23^{ème} édition, mises à jour effectives le 1^{er} janvier 2013
- Règlement FEI des Concours de Saut d'Obstacles, 24^e édition, mises à jour effectives le 1^{er} Janvier 2013
- Règlement vétérinaire, 13^{ème} édition, mises à jour effectives le 1^{er} janvier 2013

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Directeur du concours :

Nom : Mr. Ikbel BEDOUI
Téléphone : +216 98 338 075

Secrétariat du concours :

Nom : Mme Martine MOULARD
Téléphone : +216 23 473 803
E-mail : club114@topnet.tn

Relations avec les clubs invités :

Nom : Mr. Ghazi ELLOUZE
Téléphone : +216 22 837 697

3. OFFICIELS DU CONCOURS

Jury de terrain :

Président : Dr. Akram Ben Salah (JI FEI***)
Membre : Youssef MEHIRI (JI FEI **)
Membre : Amor AOUIDA (JN)

Commissaire au paddock :

Commissaire en chef: Nelly GOMES
Commissaire : Mélanie LEUMAIRE
Commissaire : Mehdi BAROUDI

Président de la Commission Vétérinaire :

Dr. Yassine MOTEMRI

Chef de Piste :

Chef de piste : Nazim SEBIANE (Algérie)
Chef de piste adjoint (stagiaire): Mohamed EL OUALLANI

Médecin du concours :

Dr. Driss BEN SOUDA

Vétérinaire du concours :

Dr. Donia AMRI

Maréchal-ferrant :

Mohamed Salah AYADHI

4. CONDITIONS SPECIFIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT : Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 65 x 45 m environ
Nature : Gazon

PISTES D'ENTRAINEMENT

Dimensions : 45 x 60 m environ
Nature : Sable

FICHES DE SECURITE : Olaf Peterson

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE : TAG HEUER (mis à disposition par la FTSE)



PROGRAMME DU CONCOURS

(Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés)

Samedi 18 Mai 2013

- 14 :30 heures Epreuve N°1 – Epreuve préparatoire 1 - A au chrono avec barrage – Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - Haut. Max. 0,80 m. – Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars).
- 16 :00 heures Epreuve N°2 – CSO* - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 1,05 m. – Dotation financière : 500 dinars
- 17 :30 heures Epreuve N°3 – CSO** - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 1,15 m. – Dotation financière : 700 dinars

Dimanche 19 Mai 2013

- 10 :00 heures Epreuve N°4 – CSO** - Difficulté progressive au chrono – Haut. Max. 1,10 m. – Dotation financière : 600 dinars
- 11 :30 heures Epreuve N°5 – Initiation - Poneys et Cavaliers moins de 14 ans – Temps idéal – Haut. Max. 0,40 m. – Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars).
- 14 :00 heures Epreuve N°6 – Jeunes chevaux – A sans chrono sans barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Dotation financière : 300 dinars
- 15 :00 heures Epreuve N°7 – Grand Prix du Jumping du Printemps « Poneys » – Epreuve préparatoire 2 - Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars).
- 16 :30 heures Epreuve N°8 – Grand Prix du Jumping du Printemps – CSO***-2 manches avec barrage - Manche 1 : A au chrono, Haut. Max. 1,20 m. - Manche 2 : A sans chrono - Haut. Max. 1,30 m. – Dotation financière : 1.000 dinars

ENGAGEMENT

Ne sont autorisés à participer au concours que les chevaux pucés et enregistrés auprès de la F.T.S.E. et les cavaliers dûment licenciés. Les documents d'identification des chevaux pourront être demandés à tout moment par le jury.

Les engagements au concours doivent obligatoirement être faits avant jeudi 16 Mai minuit sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com.

Les engagements « terrain » ou les modifications des engagements peuvent être effectués auprès du Secrétariat du concours au plus tard trente minutes avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés « terrain » passeront en début d'épreuve.

Le droit d'engagement est fixé à **trente (30) dinars** par concurrent et par épreuve. Le règlement des engagements doit s'effectuer auprès du Secrétariat du concours au Club 114 au plus tard le samedi 18 Mai à 12 :00 heures.

Le droit d'engagement sera majoré et porté à **quarante (40) dinars** pour les engagements terrain et les engagements effectués dans les délais mais dont les règlements sont reçus après la date limite de règlement ci-dessus indiquée.



5. REGLEMENT DETAILLE DU CONCOURS

EPREUVE N°1 – Epreuve préparatoire 1 – PONEYS

Samedi 18 Mai 2013 – 14:30 h.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys âgés de 4 ans ou plus. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus de deux (2) cavaliers.

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2013 et titulaires d'une licence Qualification.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 0,80 m.

Largeur maxi : 0,90 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :**

Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars) pour les cinq premiers classés.

EPREUVE N°2 – CSO *

Samedi 18 Mai 2013 – 16:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de quatre ans et plus. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Qualification ou Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 1,05 m.

Largeur maxi : 1,15 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière : Cinq cent (500) dinars**

Premier : cent soixante cinq (**165**) dinars

Deuxième : cent (**100**) dinars

Troisième : soixante quinze (**75**) dinars

Quatrième et suivants : trois cent quarante (**340**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de cinquante (**50**) dinars par classé.

Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.



EPREUVE N°3 – CSO**

Samedi 18 Mai 2013 – 17 :30 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de cinq ans et plus. Les jeunes chevaux ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 1,15 m.

Largeur maxi : 1,25 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière** : Sept cent (**700**) dinars

Premier : deux cent trente (**230**) dinars

Deuxième : cent quarante (**140**) dinars

Troisième : cent cinq (**105**) dinars

Quatrième et suivants : deux cent vingt cinq (**225**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de soixante dix (**70**) dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.

EPREUVE N°4 – CSO**

Dimanche 19 Mai 2013 – 10:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de cinq ans et plus. Les jeunes chevaux ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Epreuve à difficulté progressive avec chrono et sans barrage (article 269.5).

Hauteur max. : 1,10 m.

Largeur maxi : 1,20 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière** : Six cent (**600**) dinars

Premier : deux cent (**200**) dinars

Deuxième : cent vingt (**120**) dinars

Troisième : quatre vingt dix (**90**) dinars

Quatrième et suivants : cent quatre vingt dix (**190**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de soixante (**60**) dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.



EPREUVE N°5 – Initiation

Dimanche 19 Mai 2013 – 11:30 Heures.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys âgés de 4 ans ou plus. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney peut être monté par plusieurs cavaliers.

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2013 et titulaires d'une licence Initiation.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A - Temps idéal

Hauteur max. : 0,40 m.

Vitesse : 325 m/mn.

Le temps idéal du parcours sera fixé et annoncé par le jury à la fin de l'épreuve. La vitesse et le tracé du parcours sur la base desquels le temps idéal est calculé, seront indiqués sur le plan du parcours affiché. Tout écart par rapport au temps idéal (en plus ou en moins) sera pénalisé d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde d'écart. Ces pénalités sont ajoutées aux points de pénalité obtenus lors du parcours (barème A). En cas d'égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé. Les concurrents qui dépasseront le temps maximum autorisé (égal au double du temps idéal) seront éliminés.

- **Dotation financière :**

Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars) pour les cinq premiers classés.

EPREUVE N°6 – Jeunes chevaux

Dimanche 19 Mai 2013 – 14:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux Jeunes chevaux tels que définis par le règlement de la FTSE. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A sans chronomètre et sans barrage (article 238.1.1)

Hauteur max. : 0,90 m.

Largeur maxi : 1,00 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :** Trois cent (**300**) dinars

La dotation sera répartie en parts égales entre tous les concurrents ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de cent (**100**) dinars/concurrent classé.



EPREUVE N°7 - GRAND PRIX DU JUMPING DU PRINTEMPS « PONEYS » Préparatoire 2

Dimanche 19 Mai 2013 – 15:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys âgés de 4 ans ou plus. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus de deux cavaliers.

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2013 et titulaires d'une licence Qualification ou Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 0,90 m.

Largeur maxi : 1,00 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :**

Prix en nature (d'une valeur de 250 dinars) pour les cinq premiers classés.

EPREUVE N°8 - GRAND PRIX DU JUMPING DU PRINTEMPS – CSO***

Dimanche 19 Mai 2013 – 16:30 h.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux de six ans et plus. Les jeunes chevaux ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Deux manches avec barrage (article 273.3.1)

Manche 1 :

Hauteur max. : 1,20 m.

Largeur maxi : 1,30 m.

Vitesse : 350 m/mn.

Manche 2 :

Hauteur max. : 1,30 m.

Largeur maxi : 1,40 m.

Vitesse : 350 m/mn.

La première manche se déroulera selon le barème A au chronomètre.

La seconde manche se déroulera selon le barème A sans chronomètre.

L'ordre de passage de la seconde manche est l'ordre inverse du classement de la première manche.

En cas d'égalité de la totalisation des pénalités des deux manches, un barrage au chronomètre départagera les concurrents pour la première place du classement. Le temps de la première manche départagera les concurrents pour les places suivantes du classement.

Les cavaliers éliminés lors de la première manche ne pourront pas prendre part à la seconde manche.

- **Dotation financière : Mille (1.000) dinars**

Premier : trois cent trente (**330**) dinars

Deuxième : deux cent (**200**) dinars

Troisième : cent cinquante (**150**) dinars

Quatrième et suivants : trois cent vingt (**320**) dinars répartis en parts égales entre tous les classés à partir du quatrième avec un plafond de cent (**100**) dinars par classé. Le nombre de concurrents classés sera égal au ¼ des concurrents ayant pris le départ de l'épreuve.



7. DIVERS

PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'ORGANISATEUR

- Une partie du parking sera réservée aux vans de transport des chevaux.
- Un nombre limité d'anneaux d'attache ainsi que des points d'abreuvement et de douche pour les chevaux seront mis à la disposition des concurrents pendant les deux jours du concours de 8 :00 heures à 20 :00 heures.
- Un médecin, un vétérinaire et un maréchal-ferrant seront présents pendant le concours. Leurs coordonnées téléphoniques seront affichées à l'entrée du terrain d'échauffement. Leurs honoraires sont à la charge des personnes qui feraient appel à leurs services et devront leur être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'Organisateur pendant les deux jours du concours.

RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine humaine et vétérinaire en Tunisie.

Tous les chevaux doivent être munis de licols. Les chevaux devront en permanence rester sous la surveillance de leurs palefreniers et sous leur entière responsabilité. Il en est de même pour tout leur harnachement et matériel.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux dommages susceptibles d'être causés à des tiers par les cavaliers ou leurs chevaux. Les cavaliers et les propriétaires des chevaux sont seuls responsables des dommages susceptibles d'être causés à des tiers par eux-mêmes, ainsi que par leurs chevaux. Il est donc vivement recommandé à tout cavalier et propriétaire de cheval de contracter une assurance en responsabilité civile (RC) avec une couverture suffisante et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux accidents dont les cavaliers, les chevaux, les palefreniers et chefs d'équipe seraient susceptibles d'être victimes. Il est donc vivement recommandé aux cavaliers, propriétaires de chevaux et clubs de contracter une police d'assurance accidents et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux, ...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ces dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire du concours pourra prononcer dans de telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

RECLAMATIONS

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au Président du jury dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats de l'épreuve concernée. Cette réclamation doit être accompagnée d'une caution de 50 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.



MODIFICATIONS :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury de terrain, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme afin de clarifier des problèmes ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications seront communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible par le président du jury.

PRELEVEMENTS POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS :

A la discrétion du Président de la Commission vétérinaire, des prélèvements de contrôle pourront être effectués pendant le concours sur tout cheval participant à la compétition.

8. RAPPEL DU CODE DE CONDUITE FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.